

Lectures

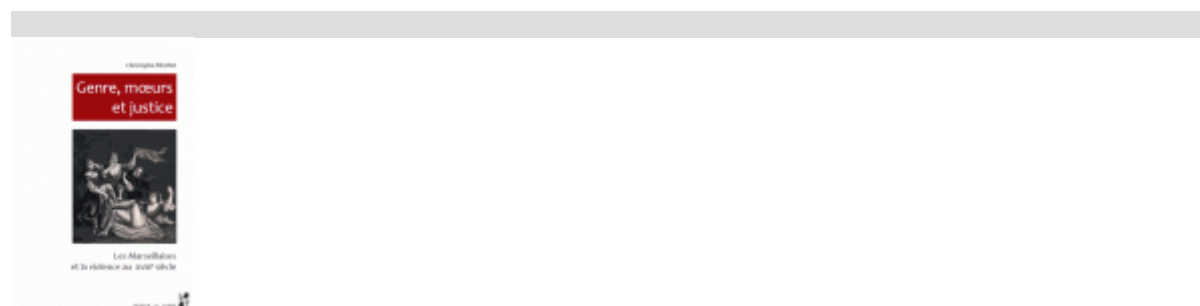
Reviews

/

2016

Christophe Regina, *Genre, mœurs et justice. Les Marseillaises et la violence au XVIII^e siècle*

QUENTIN VERREYCKEN
<https://doi.org/10.4000/lectures.20290>



Christophe Regina, *Genre, mœurs et justice. Les Marseillaises et la violence au XVIII^e siècle*, Presses universitaires de Provence, series: « Penser le genre », 2015, 282 p., ISBN : 979-10-320-0009-0.

Full text

- 1 Née de l'effervescence intellectuelle autour des *gender studies* au sein des universités américaines à la fin des années 1970¹, la *gender history* n'a toutefois été réceptionnée dans l'historiographie francophone qu'une quinzaine d'années plus tard. L'histoire du genre a alors d'abord été assimilée à l'histoire des femmes, comme le marque la publication, de 1990 à 1992, des cinq volumes de la monumentale *Histoire des femmes en Occident* dirigée par Georges Duby et Michelle Perrot². Par la suite, la diversification des études de genre a permis de faire émerger des études davantage axées sur les expériences historiques des identités sexuelles et les rapports de pouvoirs qu'elles sous-tendent.



Dans le champ de l'histoire de la justice et du crime, les femmes avaient pendant longtemps été cantonnées soit au rôle de la victime de la violence masculine, soit à la figure de l'empoisonneuse ou de l'infanticide, jusqu'à ce que paraisse en 1997 un

ouvrage collectif sous la direction de Cécile Dauphin et Arlette Farge, *De la violence et des femmes*³. Pour la première fois, la femme n'était plus vue seulement comme une victime de la violence quotidienne, mais comme une participante active : « ni éternelles absentes des sources criminelles, ni éternelles victimes de la brutalité masculine, [les femmes] partagent la violence ordinaire qui résulte des conflits quotidiens »⁴. Force est pourtant de constater qu'en dépit de quelques publications pionnières, rares demeurent encore les études sur le rapport des femmes à la violence, sans doute parce que celui-ci a longtemps constitué, comme le titrait le précédent livre de Christophe Regina, un véritable tabou social⁵. Après avoir livré dans cette première synthèse une analyse transversale des différentes violences féminines et des figures mythiques qui y étaient associées, l'auteur publie aujourd'hui un ouvrage tiré de sa thèse de doctorat consacrée aux « expressions de la conflictualité féminine à Marseille au siècle des Lumières »⁶. Basée sur l'analyse de quelques dossiers de 900 procédures passées devant la sénéchaussée de Marseille durant la seconde moitié du XVIII^e siècle, cette recherche traite donc des rapports entre femmes, mœurs et violence tels qu'ils peuvent apparaître dans les sources judiciaires. Toutefois, loin de céder à la tentation de considérer ces archives comme une fenêtre ouverte sur la réalité de la vie quotidienne des marseillaises à la fin de l'Ancien Régime, Christophe Regina les analyse comme « des témoignages de la vie ordinaire troublée par la violence, présentés sous forme de récits à l'attention des acteurs de la justice » (p. 9). De récits, c'est bien ce dont il est ici question dans ce livre : reprenant une méthode déjà employée par Natalie Zemon Davis dans sa monographie sur les lettres de rémission du XVI^e siècle⁷, l'auteur s'efforce de mettre en exergue les stratégies narratives et rhétoriques employées dans leurs témoignages par les acteurs intervenant en justice, tout en essayant d'en dégager des informations sur la société dans laquelle ils s'inscrivent. Ainsi, la plupart des violences traduites en justice dans lesquelles des Marseillaises se trouvent impliquées s'avèrent particulièrement liées aux « bonnes mœurs », lesquelles mêlent étroitement l'honneur individuel et la réputation à des questions de sexualité et de reproduction sociale : adultère, violence domestique, rapt, etc.

³ La première partie du livre de Christophe Regina est consacrée à la violence domestique prenant place dans l'intimité du foyer. Pour expliquer les rapports de genre au sein du couple, l'auteur développe le concept de « souveraineté domestique », selon lequel le « bon gouvernement » du foyer dépend de « l'équilibre des pouvoirs et des responsabilités » en place (p. 25). Les plaintes portées en justice par des femmes trop sévèrement battues par leurs maris (la société d'Ancien Régime accusant une certaine tolérance vis-à-vis de la maltraitance féminine) mettent ainsi particulièrement bien en exergue les problèmes liés à la responsabilité familiale et les luttes de pouvoir au sein du couple. Les plaignantes insistent régulièrement sur le caractère trompeur de l'homme qui, de courtisan volontaire et travailleur, se transforme une fois marié en ivrogne prodigue et violent. Le caractère stéréotypé de ces récits qui se répètent d'affaire en affaire montre bien les stratégies rhétoriques déployées dans les témoignages et les valeurs auxquelles celles-ci se réfèrent : le désordre dans la souveraineté domestique se trouve souvent liée à des questions financières, le mari étant incapable de subvenir convenablement aux besoins du foyer.

⁴ La deuxième partie de l'ouvrage traite des transgressions sexuelles et des amours clandestins traduits en justice. Si, dans la partie précédente, la violence domestique paraissait dans la majorité masculine, l'adultère est au contraire un crime essentiellement féminin, au sens où c'est la femme, bien plus que l'homme, qui retient l'attention des juges. Au mari, cette fois-ci, de dénoncer le caractère vénale et volage de son épouse, laquelle transgresse l'autorité masculine et porte atteinte à la bonne reproduction sociale. Au contraire de l'adultère, le rapt de séduction pose à nouveau la femme en victime innocente d'un individu malhonnête jouant de l'innocence de celle-ci afin d'abuser d'elle physiquement.

⁵ Qu'ils s'agisse de violences domestiques ou de transgressions sexuelles, les dossiers étudiés par Regina soulignent le poids des rapports sociaux et particulièrement du voisinage, dont le témoignage est souvent essentiel en justice. Et si la violence, même

intime, est soumise aux impératifs de la bonne réputation, c'est bien qu'il n'y a pas à proprement parler de vie privée à la fin de l'Ancien Régime. La troisième et dernière partie de l'ouvrage, toutefois, s'intéresse à des situations où la société se trouve bien souvent désarmée pour comprendre des formes de violences considérées comme extrêmes. Il y a, d'abord, l'homicide commis contre soi-même, c'est-à-dire le suicide. Au XVIII^e siècle abréger ses jours est encore considéré comme une atteinte à la volonté divine et royale, car seuls Dieu et le roi disposaient du droit de vie et de mort sur les individus. Aussi les cas de suicide donnaient-ils lieu à un procès, au mort et à sa famille, qui pouvait se conclure par une dégradation physique du cadavre du suicidé (la peine de la claire) et la confiscation de ses biens. Rares dans les archives, les cas de suicide mettent à nouveau en exergue le « rôle régulateur du voisinage » qui « rationalise la souffrance sous le masque de la folie, doublement rassurant, à la fois pour la communauté, qui explique un acte irrationnel, et pour les autorités, qui n'ont pas à instruire un procès contre le cadavre » (pp. 200-202). Pour éviter les poursuites, le suicidé est donc fréquemment décrit comme fou et donc irresponsable de ses actes. Parmi les autres formes de violences extrêmes, on trouve les morts accidentelles et les meurtres, qui peuvent parfois permettre de maquiller des suicides(et vice-versa), ainsi que les infanticides, crime à nouveau considéré comme typiquement féminin, renvoyant à la figure de la mère indigne⁸. Ces affaires concernent des cas de nouveau-nés retrouvés morts, sans toutefois que la coupable ne soit jamais identifiée (lorsque c'était le cas, la sénéchaussée était déchargée de l'affaire au profit du Parlement de Paris et les archives de la procédure étaient alors conservées dans le fonds de cette institution).L'auteur parvient tout de même à dégager trois types de comportements des mères infanticides à partir de ces dossiers : celles qui paraissent nier la mort de l'enfant en dissimulant son corps ; celles qui, au contraire, acceptent le crime en abandonnant le cadavre sur l'espace public ; celles, enfin, qui cherchent à offrir une sépulture chrétienne au nouveau-né en le déposant dans un cimetière.

- 6 On retiendra de l'ouvrage de Christophe Regina sa plongée maîtrisée dans le quotidien perturbé de la société marseillaise du XVIII^e siècle. Dans une volonté affichée par l'auteur dans son introduction, le texte fait la part belle à la valorisation des archives au travers de nombreuses citations de sources, démarche souvent trop rare chez les historiens de la justice et de la violence. Certes, la multitude des dossiers de mœurs ainsi exposés au lecteur pourra parfois perdre quelque peu ce dernier, mais celui-ci peut toutefois raccrocher son attention aux analyses fines que l'auteur parvient à dégager. Étant donné le fait que jusqu'à présent beaucoup des historiens ayant étudié la violence d'Ancien Régime se sont cantonnés au cas de la ville de Paris, on pourra toutefois regretter l'absence dans ce livre d'une réflexion sur les possibles spécificités (ou non) de la société marseillaise. Le choix, de l'auteur, de séparer les « violences extrêmes », pour marginales qu'elles soient, des autres formes de sociabilité conflictuelle peut également être interrogé, car il ne permet pas de saisir le possible continuum qui peut exister entre les deux (dans le cas du meurtre d'un mari violent par exemple). Malgré ces quelques remarques, on ne doutera pas que Christophe Regina fournit ici un ouvrage touffu et dense qui s'avère particulièrement éclairant sur les rapports de genre et la violence dans la cité phocéenne au XVIII^e siècle.

Notes

1 Voir sur ce point l'article fondateur de Kelly Joan, « Did Women have a Renaissance ? », in Renate Bridenthal et Claudia Koonz (dir.), *Becoming Visible, Women in European History*, Boston, Houghton Mifflin, 1977, p. 21-47, et son analyse par Cassagnes-Brouquet Sophie, Klapisch-Zuber Christiane et Steinberg Sylvie, « Sur les traces de Joan Kelly », in *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, n° 32, 2010, p. 17-52.

2 Duby Georges et Perrot Michelle (dir.), *Histoire des femmes en Occident*, 5 vol., Paris, Plon, 1990-1992.

3 Dauphin Cécile et Farge Arlette (dir.), *De la violence et des femmes*, Paris, Albin Michel, 1997.

4 Roussel Diane, « La description des violences féminines dans les archives criminelles au XVI^e siècle », *Tracés. Revue de Sciences humaines*, n° 19, 2010, p. 65.

5 Regina Christophe, *La violence des femmes : histoire d'un tabou social*, Paris, Max Milo, 2011.

6 Idem, *Femmes, violence(s) et société, face au tribunal de la sénéchaussée de Marseille*, thèse de doctorat en histoire sous la direction de Martine Lapied et Gilbert Buti, Aix-Marseille Université, 2012.

7 Davis Natalie Zemon, *Pour sauver sa vie. Les récits de pardon au XVI^e siècle*, Paris, Seuil, 1988.

8 Muchembled Robert, « Fils de Caïn, enfant de Médée, homicide et infanticide devant le parlement de Paris (1575-1604) », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, n° 62-5, 2007, p. 1063-1094.

References

Electronic reference

Quentin Verreycken, « Christophe Regina, *Genre, mœurs et justice. Les Marseillaises et la violence au XVIII^e siècle* », *Lectures* [Online], Reviews, Online since 05 March 2016, connection on 02 January 2025. URL : <http://journals.openedition.org/lectures/20290> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/lectures.20290>

About the author

Quentin Verreycken

Aspirant F.R.S.-FNRS à l'Université catholique de Louvain et à l'Université Saint-Louis – Bruxelles. Membre du Centre d'histoire du droit et de la justice (CHDJ) et du Centre de recherches en histoire du droit et des institutions (CRHiDI).

By this author

Anne-Marie Kilday et David Nash (dir.), *Law, Crime & Deviance Since 1700. Micro-Studies in the History of Crime* [Full text]

Emmanuel Droit et Pierre Karila-Cohen (dir.), *Qu'est-ce que l'autorité ? France-Allemagne(s), XIX^e-XX^e siècles* [Full text]

« Genèses par Genèses », *Genèses*, n° 100-101, 2015 [Full text]
All documents

Copyright

The text and other elements (illustrations, imported files) are “All rights reserved”, unless otherwise stated.